

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
0041 79 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Recommandé & Personnel

Strictement confidentiel

Attn. : M. Pierre-Yves Maillard
Dép. de la santé et de l'action sociale
Avenue des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

Estavayer-le-Lac, le 8 avril 2017

ENREGISTREMENT CACHÉ / QUESTION D'ETHIQUE / DIGNITÉ HUMAINE

Monsieur Pierre-Yves Maillard,

Nous avons eu le 5 avril 2017 une audience au Tribunal de Montbenon en présence de Me Fivaz qui représentait l'Etat. On a reparlé de courriers que je vous adresse et qui ne reçoivent jamais de réponse. Je précise que je vous adresse ces courriers suite à ce que la chancellerie d'Etat avait promis une réponse à un courrier de Me Schaller, mon avocat, le 9 novembre 2015 relative à la violation des droits de l'homme par les Autorités vaudoises dans le cadre de la médiation conduite devant le Grand Conseil vaudois. Me Schaller n'a jamais pu obtenir cette réponse.

J'ai alors remis à la Présidente du Tribunal, le courrier ci-attaché « *référence 170405DE_TA* », en précisant comme l'indique le courrier que j'aurais voulu vous faire entendre un enregistrement caché et que j'étais très déçu de votre attitude de ne jamais répondre. Ce courrier mentionne d'ailleurs que vous faites l'objet d'une interruption de prescription pour violation des droits de l'Homme suite à l'intervention de votre avocat Me Bettex dans ce cadre.

Me Fivaz a alors réagi. Elle nous a appris que j'étais grillé auprès de vous par elle-même et son chef. Ce sont eux qui agissent à votre place et à votre insu apparemment. Il y avait 4 témoins dans sa salle. Les témoins ont compris que vous ne seriez donc pas au courant de la situation et de cette violation des droits fondamentaux.

Si c'est le cas, sur le plan éthique, je tenais à ce que vous soyez informé de la situation. Vous avez encore la possibilité d'entendre cet enregistrement caché pour vous positionner avant qu'il ne soit diffusé publiquement. Il vous faut alors réagir immédiatement par retour du courrier et m'appeler de suite, Tél. : 079 688 34 30.

Vous saurez que l'enregistrement caché a déjà été transmis aux Autorités fédérale, auxquelles je copie ce courrier pour qu'elles soient au courant de la situation.

Cette lettre n'est pas confidentielle, mais elle est envoyée sous la mention « personnel & strictement confidentielle » uniquement pour éviter qu'elle soit filtrée par vos subordonnés.

Il est ici question du respect des droits de l'Homme et de respect de la dignité humaine. Il est écoeurant dans un Tribunal d'entendre des personnes chargées d'une tâche de l'Etat - qui doivent respecter l'article 35 de la Constitution fédérale - de voir qu'ils se moquent complètement du respect des droits de l'Homme !

Veillez agréer, Monsieur Pierre-Yves Maillard, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Annexe : ment